

Le 23/04/2015 11:25, [REDACTED] a écrit :

LAMIREAU Thierry Professeur des écoles Ecole de VALLIERES

Monsieur le Directeur Départemental de l'Education Nationale ANNECY
Objet: Problème d'amiante dans l'école de VALLIERES et Droit de Retrait
Monsieur, Suite à une communication téléphonique avec votre secrétariat ce jeudi 23 avril 2015, veuillez recevoir ce message concernant un questionnement personnel lié à la présence d'amiante dans l'école de VALLIERES. J'ai prévenu le 28 mars 2015, par voie hiérarchique (M.DAMIAN de la circonscription de RUMILLY), l'administration du problème de la présence d'amiante dans l'école de VALLIERES. Vous avez demandé à l'ARS Haute-Savoie (comme M.DAMIAN et moi-même) une recherche d'empoussiérage dans les lieux. A ce jour, je n'ai reçu aucun résultat d'analyses. Il est difficile pour moi de retourner dans un lieu éventuellement pollué. Pour rappel, j'ai eu un arrêt maladie en novembre/décembre 2014 pour une pleurésie/pneumonie avec décollement de la plèvre, d'énormes souffrances et un deuxième AVC. A ce jour, j'ai encore des difficultés pour respirer. Je dois reprendre mon travail normalement lundi 27 avril 2015. Que se passerait-il pour moi si je faisais valoir mon "Droit de Retrait" ? La législation indique que: "face à un danger grave, imminent et inévitable, l'employeur doit prendre les mesures et donner les instructions nécessaires pour permettre aux salariés d'arrêter leur activité et de se mettre en sécurité en quittant immédiatement le lieu de travail." Je souhaiterais faire valoir ce droit. Quelles en seraient les conséquences pour moi ? Normalement je dois être payé à plein traitement. Quelle serait votre position dans cette situation ? Y-aurait-il des sanctions éventuelles à mon encontre ? Depuis le 1er janvier 1997, l'amiante est interdite en France mais l'Etat, les Collectivités Locales et l'ARS se positionnent derrière un coût économique induit en cas d'élimination du problème amiante et indiquent que le matériau ne doit pas se détériorer pour laisser les populations dans les lieux. Ici, l'on ne parle pas des problèmes sanitaires et de la protection des personnes. Je travaille dans ce lieu depuis 10 ans et j'ai fréquenté régulièrement le grenier, la salle de jeux recevant un air pulsé (pour le chauffage) venant directement du grenier. Ma classe possède un petit canapé (avec des coussins) descendu directement du grenier. N'oublions pas tout de même que ce lieu est fréquenté par de jeunes enfants, ce qui est un véritable scandale sanitaire. Merci de répondre très précisément à mes questions, Monsieur le Directeur. En tant que fonctionnaire, je ne souhaiterais pas prendre position sans vous prévenir. Le fait que je puisse reprendre lundi 27 avril 2015, sans connaître les résultats, pourrait engager votre responsabilité. Certain de votre

compréhension, veuillez agréer, Monsieur le Directeur,
l'assurance de respectueux dévouement. Thierry LAMIREAU
Copie à M.DAMIAN Circonscription de RUMILLY

Monsieur,

J 'ai transféré votre mail à mes supérieurs hiérarchiques. Je vous invite également à prendre contact avec le médecin de prévention des personnels, le Docteur FRION.

Sa secrétaire sera de retour **lundi 27 avril ce qui vous permettra d'organiser un rendez-vous plus facilement.**

Cordialement

--

	<p>Secrétariat IENA</p> <p><i>Isabelle GARCIA - DSDEN74</i> <i>Tel : 04 50 88 42 04</i> <i>Fax : 04 50 51 47 36</i> isabelle.garcia3@ac-grenoble.fr</p>
--	---